

La grande traversée du désert

Dans le premier dossier publié le 17 juin, la narration des faits a permis de constater la détermination, la ténacité et la confiance des bénévoles du Comité de la gare qui, en dépit des embûches, ont réussi par leurs efforts soutenus à réaliser leur rêve de sauver, rénover le bâtiment de la gare, d'en faire un lieu de rencontre, un attrait touristique et de faire en sorte que la Gare permette à plusieurs dizaines d'organismes sans but lucratif d'y tenir leurs réunions.

Mise au point

Dans le premier article, nous avons écrit : « Un mois après le référendum, le maire Landry annonça son intention de ne pas solliciter un nouveau mandat ».

En toute justice à l'égard de Monsieur Roger Landry, il n'y avait pas de relation de cause à effet dans cette décision. Au cours d'une conversation téléphonique, Monsieur Landry a clarifié la situation en disant qu'il avait accepté de briguer les suffrages à la mairie pour la durée d'un mandat et qu'il avait fait savoir sa ferme décision. Le résultat du référendum n'est par conséquent pas relié à sa décision de quitter la politique municipale. Dont acte !

Quand on veut la mort de son chien, on dit qu'il a la rage

Dans ce deuxième reportage, nous exposerons des faits, dont certains sont connus et d'autres inédits, dévoilant les dessous pas toujours glorieux de la bataille politique et des jeux de coulisse, qui ont été autant d'entraves placées sur le chemin du Comité des bénévoles de la Gare pour paralyser leur action et tenter ainsi de faire avorter le projet.

La célèbre rencontre du mois de septembre 1996

Environ un mois après le référendum gagné par le Comité des bénévoles de la Gare, Messieurs Gilles Pilon et Gilles Bourgoïn ont été convoqués à une réunion à l'hôtel de ville de Prévost dont le but visait à rétablir l'harmonie entre les intervenants. Ont assisté à cette réunion, M. Gaston Laviolette, préfet de la MRC, qui agissait à titre de modérateur-conciliateur, Nathalie Gauthier, de Cadieux Cycle & Sports de Saint-Jérôme, M. Réjean Boivin, représentant le député de la circonscription de Prévost, M. Daniel Paillé, M. Roger Landry, maire de Prévost, Marc Aubin associé dans le projet élaboré avec Cadieux Cycle & Sport, Monsieur Normand Beaulieu et Monsieur Alain Monette, tous deux conseillers municipaux.

D'entrée de jeu, M. Laviolette a indiqué que la réunion visait à trouver une solution permettant aux deux parties d'en arriver à une entente propre à recréer l'harmonie.

On proposa alors aux représentants du Comité de la Gare d'occuper le second étage de la gare, tandis que le rez-de-chaussée permettrait la réalisation du pro-

jet consistant en un restaurant et une entreprise de location et de réparation de vélos.

Le Comité de la gare de Prévost manifesta clairement son désaccord avec cette solution. « Mais, il faut trouver un terrain d'entente, souligna le préfet de la MRC. » Le comité de la gare répliqua en disant que ce projet avait été sanctionné par les résultats du référendum et qu'il ne voyait pas pourquoi la gare devrait négocier une entente.

La réunion tourna carrément au vinaigre quand les représentants de la gare énoncèrent leur position fondée sur les résultats du référendum tenu au sujet du changement de zonage. La démarche avorta, mais les deux clans n'avaient pas fait un pas favorisant l'harmonie; au contraire, la suite des événements en fait foi.

Le maire Cyr promet sa collaboration

Le 6 mars 1997, la Gare émet un communiqué¹ informant que les membres du Comité de la gare ont donné leur accord de principe au projet de protocole d'entente soumis par la municipalité pour rénover et gérer un bâtiment vieux de 98 ans.


Le maire M. Gilles Cyr, qui participait à l'assemblée générale en compagnie des conseillers municipaux Gaétan Bordeleau et Claude Charbonneau, a tenu à assurer les participants de la bonne foi de son administration et s'est dit prêt à négocier avec les représentants de la gare les aménagements désirés. « N'ayez pas d'inquiétudes, nous ne nous enfargerons pas dans les fleurs du tapis. Ce qui est important, c'est que le projet puisse se mettre en branle... », a déclaré Monsieur Cyr, qui a annoncé en outre qu'il avait obtenu l'assurance de la Corporation de développement économique et de la Municipalité régionale de comté de la Rivière-du-Nord que des subventions pouvant aller jusqu'à 40% du coût des travaux seront disponibles pour entreprendre les travaux de rénovation.

Les personnes présentes ont aussi tenu à souligner l'évidente ouverture d'esprit dont le maire, Monsieur Gilles Cyr, a fait preuve depuis son élection en novembre 1996.

Malheureusement, la suite des événements ne se déroula pas en accord avec la vision du projet du Maire, Monsieur Gilles Cyr. Ni

la MRC, ni Prévost ne dégagera quelque subvention que ce soit et, contrairement à l'affirmation de Monsieur Cyr, Prévost « s'enfargera à plusieurs reprises dans les fleurs du tapis... »

La Gare clarifia la situation rapidement non seulement en raison de la décision malhabile du fournisseur de réclamer une forme légale de garantie de paiement sans en informer au préalable le



Comité de la gare de Prévost, inc
1272, rue de la Traversée, Prévost, J0R 1T0. Tel: 450-224-2105
(Laureat du grand prix Hydro-Québec 1997 décerné par le Conseil de la culture des Laurentides)

Prévost, le 22 avril 1999

**Monsieur Gilles Cyr
Monsieur Réal Martin
Municipalité de Prévost
2870, boul du Curé Labelle
Prévost**

Sous toute réserve

Messieurs,

la présente fait suite à la lettre que nous adressait votre avocat Me Jean-Pierre St-Amour le 8 avril dernier exigeant la production des états financiers du Comité de la gare de Prévost avant le 23 avril 1999.

Notre année financière se terminant le 31 mars, ce n'est que cette semaine que nous avons pu finaliser les états financiers du Comité de la gare de Prévost pour la période se terminant le 31 mars 1999 comme je l'avais d'ailleurs mentionné à M. Réal Martin le 8 mars dernier.

Je vous transmets donc copie des états financiers pour l'exercice commençant le 1^{er} avril 1997 et se terminant le 31 mars 1998. Vous trouverez aussi les états financiers pour l'exercice commençant le 1^{er} avril 1998 et se terminant le 31 mars 1999.

Ces deux états financiers couvrent essentiellement la période des travaux effectués à la gare de Prévost et représentent fidèlement les opérations financières du Comité de la gare de Prévost pour l'opération rénovation.

C'est avec fierté que nous remettons ces documents puisqu'ils témoignent de la grande capacité des bénévoles du Comité de la gare à réaliser de grandes choses. Au cours des deux dernières années, malgré toutes les embûches qui ont été semées sur notre chemin, nous avons réussi la rénovation de la gare de Prévost. Les travaux ont été réalisés et sont conformes.

Le conseiller municipal Alain Monette qui a procédé à l'inspection, l'architecte Richard Coté et le préventionniste pompier Benoit Gagnon en ont déjà témoigné.

La gestion rigoureuse à laquelle s'est adonnée le Comité de la gare de Prévost aura permis de maintenir à son plus bas les coûts de cette rénovation qui, je vous le rappelle, n'a pas coûté un cent à la municipalité de Prévost.

Vous trouverez aussi, ci-joints, les documents relatifs au renouvellement de notre incorporation.

En espérant que vous serez satisfaits par les présents documents et qu'il sauront dissiper tout doute dans votre esprit.

Entre temps, nous vous rappelons les termes de l'article 8.2 du protocole d'entente intervenu le 13 mars 1997 entre la Municipalité de Prévost et le Comité de la gare de Prévost qui stipule que : « Le présent protocole pourra être renouvelé pour un terme de deux ans si l'ensemble des travaux prévus au projet sont conformes, réalisés selon l'échéancier soumis et acceptés par la municipalité. Ce renouvellement sera automatique dans un tel cas... »

Nous estimons donc, considérant les admissions faites publiquement par votre représentant M. Alain Monette, que le dit protocole s'est renouvelé de lui-même le 13 mars 1999.

Si vous désirez colliger ce renouvellement dans un nouveau document qui reflète la nouvelle réalité de la gare de Prévost, nous sommes à votre disposition pour en discuter.

À tout événement, Messieurs Gilles Cyr et Réal Martin, recevez les salutations distinguées des bénévoles du Comité de la gare qui ont investi plus de 5000 heures de travail bénévole dans ce projet collectif.

Gilles Pilon
**Gilles Pilon, président
Comité de la gare de Prévost inc.**

**C.c. Membres du conseil municipal
Ministère des affaires municipales
Membres du Comité de la gare de Prévost
Journaux régionaux**

Prévost demande que les travaux de rénovation cessent

Le 15 juillet 1997, la ville signifia au fournisseur des matériaux de Saint-Sauveur qui voulait se prévaloir d'une hypothèque légale pour garantir le paiement de ses factures, que Prévost s'objectait à cette démarche légale et qu'elle ordonnait au fournisseur de « cesser toute fourniture de matériaux destiné au 1272, rue de la Traversée. »

Comité de la gare, mais en soulignant également que le document indiquant que les étapes du projet de rénovation avaient été soumises à la municipalité, qui avait donné son accord. « Puisqu'il s'agissait d'un immeuble propriété de la ville, a dit M. Gilles Pilon, nous ne voyions pas la pertinence d'aller demander que la ville s'émette à elle-même un permis de construction pour des plans et devis qu'elle avait déjà approuvés. »



Même la plomberie y passe!

Le 10 septembre 1997, le conseil municipal adopte une résolution stipulant que le conseil municipal donnera son approbation par écrit au projet d'ouverture des salles de bain aussitôt que le Comité de la gare déposera un certificat, attestation ou déclaration de conformité émis et signé par monsieur Marcel Laurin, ing.

Le comité de la gare donna suite à la requête de la ville et le problème fut ainsi résolu. On notera que le nouveau conseil présidé par le maire, Monsieur Gilles Cyr, n'a pas investi un seul dollar dans le cadre des rénovations de la gare, donc le comité ne bénéficiait d'aucune subvention de la part de Prévost.

Succès du premier symposium de peinture tenu à la gare

En juillet 1998, la gare organise son premier symposium de peinture, qui remporte un grand succès.

Le 10 août suivant, par une proposition du conseiller Claude Charbonneau, appuyée par le conseiller Gaétan Bordeleau et adoptée à l'unanimité, « le conseil municipal adresse ses félicitations à Madame Lise Voyer et au Comité de la gare de Prévost, pour l'organisation du premier symposium de peinture qui s'est tenu à la Gare de Prévost et qui a remporté un grand succès ».

Le Comité de la gare s'est alors réjoui estimant que cette résolution constituait un premier pas vers la réconciliation entre le Comité de la gare et Prévost.

La « procédurite technocratique » commence...

Le 13 janvier 1999, la ville écrit à M. Gilles Pilon, président du comité de la gare, « qu'il est prévu à l'article 8.2 (de l'entente signée le 13 mars 1997) la possibilité d'un renouvellement après l'expiration du délai de deux ans. »

Le directeur général poursuit sa lettre en écrivant : « dans la mesure où la municipalité doit respecter divers engagements prévus notamment aux articles 6 et 8.2, il sera nécessaire qu'un représentant désigné par la municipalité puisse effectuer une visite des lieux dans les prochains jours. Au surplus, il sera nécessaire d'obtenir diverses informations...notamment aux fins de confirmer les couvertures d'assurance et l'assumption des coûts qui reviennent à la municipalité. »